

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 juin 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA FAUNE

LA PIÉGEAGE HUMANITAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement. Ma motion est de nature urgente à cause des décisions qui seront probablement prises aujourd'hui et demain à la conférence fédérale-provinciale qui se tient à Québec et qui intéresse le Comité fédéral-provincial pour le piégeage humanitaire dont le mandat pourrait se terminer l'an prochain et aussi comme suite au rapport sur le piégeage sans cruauté adopté à l'unanimité et déposé à la Chambre le lundi 24 avril. Je propose, donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock (Mr. Friesen):

Qu'il soit communiqué à la conférence de Québec que de l'avis de la Chambre, la recherche et les essais sur place des pièges sans cruauté devraient se poursuivre et être coordonnés par le Comité fédéral-provincial pour le piégeage humanitaire durant une période de deux ans au-delà de son mandat actuel en vue de la mise au point de méthodes et d'un code de piégeage sans cruauté et que les gouvernements provinciaux et l'industrie soient priés de soutenir le comité dans cette valable initiative.

M. l'Orateur: A l'ordre. Pour mettre en délibération une motion de ce genre aux termes de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LE PACTE CANADO-AMÉRICAIN DE L'AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante, notamment le fait, d'une part, que, selon les dernières nouvelles, le gouvernement fédéral s'est engagé dans la guerre des soumissions pour inciter les fabricants américains d'automobiles à investir dans la construction d'usines au

Canada et, d'autre part et surtout, que le ministre de l'Industrie et du Commerce, n'ayant pu obtenir de la société Ford Motor of Canada Limited qu'elle honore ses obligations aux termes du pacte de l'automobile, lui a offert des subsides de 37 millions et demi pour faire construire au Canada une autre usine de fabrication de moteurs en dépit du fait que de 1971 à 1975, elle a réalisé au Canada des bénéfices équivalant à plus du double des profits réalisés dans les autres pays.

Étant donné que le pacte de l'automobile qui lie le Canada et les États-Unis oblige les fabricants à investir chez nous de manière à ce que nous jouissions dans une juste mesure de la croissance de cette industrie et considérant que les fabricants seront en principe tenus, en vertu de cette obligation, d'investir plusieurs centaines de millions au Canada chaque année pendant les quelques prochaines années, je propose avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'avoir pas su forcer les fabricants d'automobiles à respecter leurs obligations aux termes du pacte de l'automobile et qu'en outre, elle condamne les efforts qu'il a déployés pour camoufler cet échec en offrant aux fabricants des subsides puisés à même les deniers publics pour les inciter à faire ce qu'ils auraient dû faire sans aide financière.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ANNIVERSAIRES

LA CÉLÉBRATION DE LA SAINT-JEAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que samedi, le 24 juin, marquait le 481^e anniversaire de la découverte de Terre-Neuve par Jean Cabot, en 1497, et que ce jour soit la fête de la Saint-Jean est une fête légale à Saint-Jean, Terre-Neuve, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre se joigne à tous les Terre-Neuviens pour célébrer la Saint-Jean et l'anniversaire de la découverte de l'île, il y a 481 ans, après les Vikings mais avant les Canadiens, et qu'elle espère que l'union continuera dans un même esprit d'entente pendant encore 481 ans.